

## **Faits saillants** Séance ordinaire du conseil des commissaires 26 juin 2024

## Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

ou d'un coordonnateur des Services pédagogiques

Nomination d'une coordonnatrice ATTENDU QUE le poste de coordonnatrice ou coordonnateur des Services pédagogiques (anciennement la coordonnatrice ou le coordonnateur des Services communautaires) est actuellement vacant:

CC-240626-HR-0127

ATTENDU l'application des politiques n° 2000-HR-01 : Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier et nº 2000-HR-02 : Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier (les politiques de gestion);

ATTENDU QUE le poste a été affiché et que le comité de sélection a mené des entrevues le 18 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination de Mme Caroline Erdos au poste de directrice adjointe des Services pédagogiques, en vigueur le 1er juillet 2024, conformément aux politiques de gestion de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adoptée à l'unanimité

Nomination de cadres d'école

ATTENDU QUE les postes de direction adjointe de l'école secondaire Laval Junior et de l'école secondaire Laval Senior sont actuellement vacants:

Direction adjointe

CC-240626-HR-0128

ATTENDU l'application des politiques nº 2000-HR-01 : Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier et nº 2000-HR-02 : Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier,

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation de la Direction générale, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination des personnes suivantes aux postes de direction adjointe d'école :

ÉCOLE	DIRECTION ADJOINTE	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION
École secondaire Laval Junior	Leslie Aggrey-Fynn	1 juillet 2024
École secondaire Laval Senior	Daphney Bernavil	1 juillet 2024

Adoptée à l'unanimité

Ressources matérielles -Structure des projets d'investissement

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-240424-HR-0091 autorisant une consultation sur la création de postes pour soutenir la structure des projets d'investissement au sein du Service des ressources matérielles et du transport, car ces postes modifieront l'organigramme actuel;

240626-HR-0129



ATTENDU QUE la consultation a été menée auprès de l'Association des administrateurs de Sir-Wilfrid-Laurier et de l'Association québécoise des cadres scolaires - section Sir-Wilfrid-Laurier et que les commentaires reçus appuient la création de ces postes;



Il EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du directeur général, le Conseil des commissaires approuve la création des postes de directrice adjointe ou de directeur adjoint, de coordonnatrice ou coordonnateur, projets d'investissement, et de chargé de projet (six postes), comme le prévoit le document n° SWLSB-2024/06/26-HR-001;

QUE ces postes soient ajoutés à l'organigramme, comme le prévoit le document nº SWLSB-2024/06/26-HR-002;

ET QUE cet organigramme remplace celui qui avait été adopté au moyen de la résolution nº CC-230329-HR-0098.

Adoptée à l'unanimité

Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires et du comité exécutif 2024-2025 ATTENDU QUE, en vertu de l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*, le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires doivent être fixés par un règlement;

ATTENDU QU'aucun règlement ne peut être adopté par une commission scolaire à moins de donner un avis public conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Conseil des commissaires

ATTENDU QUE l'avis public doit indiquer l'objet du règlement, la date prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté;

## CC-240626-CA-0130

ATTENDU QU'un avis public a été donné relativement aux modifications au règlement nº BL2000-CA-05 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et qu'une copie du projet de règlement a été transmise à chaque conseil d'établissement et au comité de parents;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications au règlement nº BL2000-CA-05 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, pour l'année scolaire 2024-2025, tel qu'il apparaît au document nº CC-SWLSB-2024/06/26-CA-002;

ET QUE le règlement entre en vigueur le jour de la publication de l'avis public à ce sujet, conformément à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adoptée à l'unanimité

Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires et du comité exécutif 2024-2025 ATTENDU QUE, en vertu des articles 162 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du comité exécutif doivent être fixés par un règlement;

Comité exécutif

ATTENDU QU'aucun règlement ne peut être adopté par une commission scolaire à moins de donner un avis public conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CC-240626-CA-0131

ATTENDU QUE l'avis public doit indiquer l'objet du règlement, la date prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté;

ATTENDU QU'un avis public a été donné relativement aux modifications au règlement nº BL2008-CA-15 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et qu'une copie du projet de règlement a été transmise à chaque conseil d'établissement et au comité de parents;



IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Chloée Alary que, sur recommandation du comité consultatif - administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications au règlement nº BL2008-CA-15 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, pour l'année scolaire 2024-2025, tel qu'il apparaît au document n°CC-SWLSB-2024/06/26-CA-003;

ET QUE le règlement entre en vigueur le jour de la publication de l'avis public à ce sujet, conformément à l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique.

Adoptée à l'unanimité

Calendrier administratif 2024-2025 (annexe 1 de la procédure) ATTENDU QUE l'annexe 1 de la procédure nº P2013-CA-08 : Comités consultatifs doit être révisée et approuvée chaque année au mois de juin, conformément à l'article 4.5 de la procédure;

CC-240626-CA-0132

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Elena Ferrato que, sur recommandation du comité consultatif - administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la date, l'heure et le lieu des réunions des comités consultatifs pour l'année scolaire 2024-2025, tel qu'il apparaît au document nº CC-SWLSB-2024/06/26-CA-004.

Adoptée à l'unanimité

2025

Plan de gestion des risques 2024- ATTENDU QUE le Conseil du trésor a adopté la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle (la Directive);

CC-240626-CA-0133

ATTENDU QUE la Directive fait obligation à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier d'adopter, pour chaque exercice financier, un plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

ATTENDU QU'un nouveau Plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle a été préparé pour 2024-2025;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que, sur recommandation du comité consultatif administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte le Plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle 2024-2025, tel qu'il apparaît au document nº CC-SWLSB-2024/06/26-CA-005.

Adoptée à l'unanimité

Nomination d'une ou d'un responsable de l'application des règles contractuelles (RARC)

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution nº CC-220330-CA-0069, nommant la directrice adjointe du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications par intérim comme responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

CC-240626-CA-0134

ATTENDU QUE la directrice adjointe du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications par intérim sera en congé et que la commission scolaire a été avisée de l'obligation de nommer une personne au poste de RARC de façon intérimaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du directeur général, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination de Giovanna Ortona, secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications par intérim, comme responsable de l'application des règles contractuelles (RARC), en vigueur le 6 juillet 2024;

QUE le mandat de ce poste soit conforme à la loi;

ET QUE la présente résolution remplace la résolution nº CC-220330-CA-0069.

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'entrepreneur – Projet de rénovation de la toiture et de remplacement du système de ventilation – École primaire John-F.-Kennedy ATTENDU QUE la toiture de l'école primaire John-F.-Kennedy doit être rénovée et que les unités de ventilation doivent aussi y être remplacées;

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public nº 23-156-01 concernant la rénovation de la toiture et le remplacement des unités de ventilation à l'école primaire John-F.-Kennedy et l'ouverture, le 13 juin 2024, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

CC-240626-MR-0135

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Elena Ferrato que, sur recommandation de la direction du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de rénovation de la toiture et le remplacement des unités de ventilation à l'école primaire John-F.-Kennedy à Les couvertures St-Léonard Inc., au coût total de 2 254 100,00 \$ avant taxes, ou 2 409 334,23 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement susmentionné soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents ayant trait à ce projet.

Adoptée à l'unanimité

Modification de la politique de remboursement des dépenses applicable aux commissaires et au personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (annexe 1 de la politique)

CC-240626-FR-0136

ATTENDU QUE l'annexe 1 de la politique n° 1999-FR-01 : Politique de remboursement des dépenses applicable aux commissaires et au personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, établit les taux de remboursement pour certaines dépenses encourues par les employés dans l'exercice de leurs fonctions et que cette annexe fait l'objet d'une révision annuelle;

ATTENDU QUE les taux à l'annexe 1 doivent être revus, car ils ne reflètent pas les hausses réelles des frais de déplacement en voiture;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Henley que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications à l'annexe 1 de la politique nº 1999-FR-01 : *Politique de remboursement des dépenses applicable aux commissaires et au personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* pour refléter les taux de remboursement indiqués ci-dessous, en vigueur le 1er juillet 2024;

## Kilométrage

5 000 km et moins	0,62 \$/km
Kilomètres additionnels	0,55 \$/km
Covoiturage	0,78 \$/km

Adoptée à l'unanimité

